



regularisation des charges

Par **zazou15**, le **26/08/2009** à **10:55**

BONJOUR

J AI RESILIE MON BAIL POUR LE 31/08/2008, j'ai paye mon loyer et mes charges. sur 781.euros de ma caution ils m'ont remboursé 107.euros

Hors un an après mon départ il me réclame une régularisation de charges du 01/10/2007 au 30/09/2008. Il a t il un recours et si je dois payer pourquoi jusqu'au 30/09/2009 alors que je suis partie le 31 aout 2008.

EN VOUS REMERCIANT PAR AVANCE.

Par **ARKHANGE**, le **26/08/2009** à **11:15**

Bonjour, la régularisation des charges s'effectue une fois par an, je trouve étonnant que l'on vous réclame des sommes de l'année 2009.En tous les cas pour l'année 2008 je pense que l'on peu en effet vous réclamer une régularisation si celle si s'effectue au prorata, c'est à dire jusqu'en aout 2008.